



Amélioration de l'habitat : De nouveaux dispositifs d'aides pour 2012 et 2013.



Pour qui ?

Ces aides s'adressent aux **propriétaires occupants à titre de résidence principale** (sous conditions de ressources) ou **aux propriétaires qui louent ou souhaitent louer leur logement** (sous conditions de localisation de l'immeuble et d'occupation après travaux).

Pour quels travaux ?

Sont particulièrement visés, les travaux qui permettent :

- **d'améliorer de façon importante la performance énergétique d'un logement**, tels que : travaux d'isolation, installation d'un chauffage plus efficace, remplacement de menuiseries...
- **d'adapter un logement à l'état de santé de son occupant**, par exemple : pose d'une douche accessible, installation d'ascenseur, création d'une chambre en RDC, ...
- **de rendre habitables des logements très inconfortables ou insalubres.**

Quels montants d'aides ?

Il est difficile de donner un taux et un montant unique pour deux raisons :

- chaque cas est particulier,
- chaque financeur (l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), le Conseil Régional du Limousin, le Conseil Général de la Haute Vienne) a ses propres règles qui peuvent ou non se cumuler.

D'autres aides directes ou indirectes peuvent être apportées par les autres partenaires du programme

Aussi, suivant les cas, les aides peuvent varier de 15% à 70%, voire dans certains cas atteindre 100% du montant des travaux subventionnables, avec des plafonds variables.

Comment en bénéficier ?

Avec l'aide des principaux financeurs, le Pays du Haut Limousin a mis en place une mission de suivi-animation qui a été confiée au PACT 87.

Elle consiste à :

- **informer les personnes sur l'ensemble des aides et leurs conditions d'attribution**
- **les aider à cibler les travaux à réaliser pour obtenir une aide,**
- **les accompagner dans le montage de leur demande de subvention .**
- **assurer le suivi du dossier jusqu'à la demande de paiement des subventions.**



Contact :

Tél : 05 55 10 18 78 (de 9h à 11 h 30 et de 13h30 à 15h)

Bureaux : 44, rue Rhin et Danube - 87280 LIMOGES (sur rdv)

Mél : pact-arim-87@orange.fr

Permanences :

4^{ème} jeudi du mois (sauf juillet-août)

Bellac locaux du Pays : 10h30 à 12h

Magnac-Laval Maison du Département : 14h à 15h

3^{ème} jeudi des mois pairs (sauf juillet-août)

Le Dorat communauté de communes: 14h à 15h



3^{ème} jeudi des mois impairs (sauf juillet-août)

Chateauponsac Mairie: 14h à 15h

